

PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

RAPPORT

Accompagnant le budget de l'exercice 2014 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2013 ainsi que les perspectives pour 2014.

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2014

Le budget relatif à l'exercice 2014 arrêté par le Collège communal en séance du 06 décembre 2013 se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	4.399.413,01	619.800,00
DEPENSES	4.236.752,44	900.200,00
RESULTAT BONI	162.660,57	RM 280.400,00

B.EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	7.063.805,80	2.369.267,23
DEPENSES	4.736.752,44	2.310.200,00
RESULTAT BONI	2.327.053,36	59.067,23

2. RAPPORT accompagnant le budget 2014 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)

F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.

Notre trésorerie actuelle, arrêtée au 07 novembre 2013, s'établit à 3.304.129,84€, répartis comme suit :

- 154.129,84€ sur un compte courant.
- 650.000,00€ sur une compte épargne Tre@sury +.
- 2.500.000,00€ sur un compte de placement Tre@sury Fidelity (12 mois) doté d'un rendement de 1,18% net (bonification annuelle comprise).

Les intérêts créditeurs pour l'année 2013 devraient franchir la barre des 45.000€ brut, soit un résultat relativement stable par rapport à l'année 2012(41.916,58€).

Pour l'année 2014, une recette légèrement supérieure aux années antérieures est prévue, soit 46.000€.

En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a communiqué le montant à inscrire au budget 2014 au titre de « Compensation des travailleurs frontaliers luxembourgeois ». Ce montant s'élève à 6.280,17€, ce qui représente une légère augmentation de 104,67€ par rapport au montant définitif octroyé pour l'année 2013(6.175,50€).

F.02 :029 : FONDS

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

- **La dotation générale au fonds des communes**

Suite à l'adoption d'un décret le 15 juillet 2008, la Région wallonne a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Suite à cette réforme, la dotation principale (021/466-01), la dotation spécifique (024/466-01), ainsi que la dotation relative aux aides de l'axe 1 du Plan Tonus (02910/466-48) doivent être regroupées en une seule dotation générale au fonds des communes (021/466-01).

La quote-part définitive qui revient à la commune pour l'exercice 2013 s'élève à 1.016.234,57€, soit une diminution de 23.217,74€ par rapport à la prévision budgétaire (1.039.452,31€).

Pour l'année 2014, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, la prévision communiquée par courrier en provenance du SPW, soit 1.064.462,12€. Par rapport au montant définitif octroyé en 2013, cela représente une augmentation de 48.227,55€, soit 4,75%.

Dans son courrier du 29 octobre 2013, le SPW attire toutefois l'attention sur le fait que la dotation qui sera réellement octroyée à la commune sera différente du montant prévisionnel communiqué en raison de l'actualisation des données statistiques utilisées pour la répartition du Fonds (notamment au niveau du critère « logement »).

- **Le fonds compensatoire pour la non-perception des centimes additionnels au précompte immobilier sur certains immeubles.**

Pour l'année 2014, la commune devrait inscrire le dernier montant connu, soit 10.000€. Toutefois, par prudence et dans la mesure où la commune n'a rien perçu depuis l'exercice 2010 à cet article budgétaire, aucune prévision de recette n'a été actée dans le cadre du budget 2014.

- **Le fonds compensatoire en raison de l'impact négatif découlant des réformes fiscales régionales – décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 257 et 258 du Codes des impôts sur les revenus 1992 et du relèvement du seuil d'allivrement.**

Pour 2014, la commune doit inscrire une prévision équivalente à la compensation définitive octroyée en 2013, soit 18.951,30€.

Cette compensation prend en compte l'impact lié à la forfaitarisation de la réduction du précompte immobilier pour personnes à charges et invalides de guerre et celui causé par le relèvement du seuil d'allivrement de 10.000€ à 50.000€ d'investissement par parcelle cadastrale.

Evolution des recettes de Fonds

Année	Montant total
2009	886.126,06€
2010	888.276,96€
2011	944.995,34€
2012	1.019.618,03€
2013	1.035.185,87€
2014(présumé)	1.083.413,42€

Par rapport à l'exercice 2013, ces recettes de fonds connaissent **un accroissement de 4,75%**. Par ailleurs, à l'instar de l'année dernière, la prévision reste amputée de la contribution exceptionnelle allouée en 2009 par la Région wallonne d'un montant de 13.728,27€ au titre de compensation partielle dans la perte des dividendes DEXIA afférents aux actions ordinaires.

F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES

Au niveau des recettes fiscales, il importe de soigneusement distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation), d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Les montants à inscrire au budget 2014, tant pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques que pour les décimes additionnels à la taxe de circulation nous ont été communiqués par le Service public fédéral des Finances en date du 25 octobre 2013.

Par ailleurs, le montant inscrit au titre des centimes additionnels au précompte immobilier est basé sur le montant des enrôlements effectués au profit de la commune pour l'exercice d'imposition 2013 communiqué par le SPF Finances en date du 07 octobre 2013, soit 816.588,33€ auquel s'ajoute un montant de 1323,29 euros correspondant aux compensations octroyées en application du décret-programme du 23 février 2006.

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2008

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2008	1.680.463,31€	670.802,33€	338.603,36€	28.175,32€	642.882,30€
2009	1.930.963,02€	709.340,02€	504.214,75€	30.383,89€	687.024,36€
2010	1.884.514,80€	630.063,36€	471.083,41€	32.043,71€	751.324,32€
2011	1.973.579,56€	704.691,34€	459.603,78€	31.831,06€	777.453,38€
2012	1.996.939,56€	744.816,67€	430.410,01€	34.004,94€	787.707,94€
2013 (présumé)	2.105.009,90€	797.648,19€	473.206,39€	34.495,32€	799.660,00€
2014 (présumé)	2.258.100,46€	817.911,62€	513.785,93€	36.602,91€	889.800,00€

L'analyse du tableau comparatif nous permet de relever, par rapport à 2013, une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 153.090,56€, soit 7,27%.

Cet accroissement s'explique, d'une part, par l'augmentation constatée au niveau des additionnels à l'impôt des personnes physiques (+ 40.579,54€), à la taxe sur les automobiles (+ 2107,59€) et aux additionnels au précompte immobilier (20.263,43€) lesquels sont estimés conformément aux prescrits de la circulaire budgétaire en provenance de la Région wallonne et aux directives en provenance du SPF Finances.

D'autre part, au niveau des taxes et impositions locales, suite à l'adaptation du règlement-taxe sur les secondes résidences (le taux passe de 400€ à 500€), on recense une augmentation de 80.000€ par rapport au budget initial 2013.

Pour le surplus, certaines taxes ont été adaptées sur base des montants enregistrés au compte 2012 et de la balance budgétaire 2013 actualisée (+ 2000€ de taxe de séjour, + 2000€ de taxe sur les terrains de camping, + 2000€ de taxe sur les documents administratifs, + 1000€ de redevances réclamées aux notaires, + 2000€ de taxe sur l'enlèvement des immondices, + 1140€ de taxe sur la délivrance des récipients).

F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE

Le parc informatique en général, en ce compris les différents logiciels (saphir, 3P,...) continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables.

Au cours de sa séance du 19 septembre 2012, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif au renouvellement intégral du parc informatique de la commune dès lors que, d'une part, les ordinateurs de l'administration communale sont atteints par la limite d'âge en manière telle que leur faible capacité de mémoire ne permet plus la mise à jour des logiciels utilisés au quotidien par les différents services, ni l'installation de nouvelles applications, d'autre part, la mémoire du serveur est également saturée et qu'aucune extension n'est désormais possible sauf à des conditions particulièrement onéreuses et temporaires.

Au cours de sa séance du 25 janvier 2013, le collège a décidé d'attribuer le marché à la S.A ADEHIS de Namur au montant de 57.085,06€ HTVA ou 69.072,92€ TVAC, soit une économie de 9.577,08€ par rapport à l'estimation de l'auteur de projet.

Les ordinateurs et les nouveaux serveurs ont été installés dans le courant du mois d'octobre 2013 à la satisfaction de l'ensemble des services.

Au cours de sa séance du 30 juillet 2013, le conseil communal a décidé de procéder à l'acquisition de 2 packs biométriques destinés à l'enregistrement des données biométriques dans les titres de séjour électroniques délivrés aux ressortissants de pays tiers et dans les passeports délivrés aux belges.

Le SPF Intérieur a pris à sa charge le coût des packs biométriques à concurrence d'un montant maximal de 3.722€ TVAC par pack biométrique. Ce coût comprend l'achat du matériel à concurrence d'un maximum de 2.826 TVAC et le coût de l'installation et la formation du personnel par le fournisseur ICT agréé, à concurrence d'un maximum de 896€ TVAC.

La distribution des nouvelles cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Ministère de l'Intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune (www.rendeux.be) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mail d'informations pratiques en temps réel) continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Les jetons de présence des conseillers communaux sont fixés depuis l'exercice 2013 à 80€, soit une augmentation de 15€ par rapport à l'ancienne législature.

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2013 modifié (715.043,82€), on constate pour l'année 2014 une augmentation substantielle de l'ordre de 50.387,18€, soit 7,04%.

Tout en intégrant les coûts supplémentaires liés à l'indexation salariale de 1% (suivant les prévisions du bureau du plan) , aux anciennetés barémiques ,aux augmentations de taux appliqués en matière de pension, et à l'engagement d'un agent à mi-temps chargé de la mise en œuvre du plan d'actions communales pour l'énergie (PALE), cette augmentation des prévisions budgétaires en matière salariale s'explique essentiellement par la prise en compte de la revalorisation du traitement de la directrice générale suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2013 de la réforme des grades légaux (+ 15.000€).

Par ailleurs, pour l'exercice 2014, dans la mesure où la nouvelle directrice générale est nommée définitivement depuis novembre 2013, la commune doit, la concernant, cotiser au fonds solidarisé de pension de l'ONSSAPL, ce qui représente une nouvelle dépense de plus de 18.000€ par rapport au budget 2013.

Les nouveaux taux applicables en matière de pension pour l'année 2014 après affectation de réserves permettant la réduction des taux sont les suivants :

- Agents relevant du Pool 1 : 36% au lieu de 34% en 2013
- Agents relevant du Pool 2 : 41% au lieu de 41% en 2013.
- Fonds de pension de la police intégrée : 37% au lieu de 31% en 2013.

Jusqu'en 2016, le taux de cotisation de solidarité variera en fonction du pool de pension auquel l'administration était affiliée avant le 1^{er} janvier 2012.

En 2016, ce taux sera de 41,5% pour l'ensemble des administrations locales concernées.

Depuis l'exercice 2009, le pécule de vacances est fixé à 92% du salaire mensuel brut et la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année a été portée à 650€ indexés.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2013 modifié (220.954,18€), on constate pour l'année 2014 une diminution de l'ordre de 6.454,18€, soit 2,92%.

Cette diminution est liée à l'adaptation de certains articles sur base de la balance budgétaire actualisée au mois de novembre 2013.

Les postes concernés par une diminution sont pour l'essentiel :

- **Frais de gestion et de fonctionnement de l'informatique (- 3.000€)**
- **Frais de formation professionnelle (- 1.500€)**
- **Frais d'entretien et de fonctionnement des bâtiments (- 5.000€)**

Par ailleurs, pour l'année 2014, il n'est plus prévu de crédit pour la réalisation d'un audit en matière d'assurances, ce qui représente une économie supplémentaire de 4000€.

Les postes concernés par une augmentation sont les suivants :

- **Frais de fête du personnel : + 500€**
- **Frais d'achat de livres et de documentation : + 500€**
- **Frais administratifs divers : + 2000€**
- **Fourniture d'électricité pour les bâtiments administratifs : + 500€**
- **Fourniture d'eau pour la maison communale + garages : + 500€**

Dans le courant de l'année 2013, la commune a procédé, par le recours à une nouvelle procédure de marché public, au renouvellement de son portefeuille d'assurances après réalisation d'un audit préalable par le consultant AON de Bruxelles.

A l'issue d'une procédure négociée avec publicité européenne, le collège communal, au cours de sa séance du 25 octobre 2013, a décidé d'attribuer les différents lots du marché des assurances aux soumissionnaires suivants :

- **Lot 1 « assurances dommages matériels » : BELFIUS Insurance S.A, Avenue Galilée 5 à 1210 Bruxelles au montant de 9.171,29€.**
- **Lot 2 « assurances responsabilité civile » : AXA Belgium, Boulevard du Souverain, 25 à 1170 Bruxelles au montant de 5.383,08€.**
- **Lot 3 « assurances accidents » : AXA Belgium, Boulevard du Souverain, 25 à 1170 Bruxelles au montant de 17.442,31€.**
- **Lot 4 « assurances automobile » : AXA Belgium, Boulevard du Souverain, 25 à 1170 Bruxelles, au montant de 8.223,35€.**

Le montant du nouveau portefeuille d'assurances de la commune de Rendeux s'élève à 40.220,03€/an ce qui représente une diminution substantielle de 31.508,01€, soit 43,93% par rapport au précédent marché.

Toutefois, dans l'attente de la réception des nouvelles polices, il est délibérément proposé de procéder à l'ajustement à la baisse des crédits relatifs aux primes d'assurances lors de la première modification budgétaire 2014.

Au niveau des bâtiments communaux, par délibération du collège communal du 15 décembre 2011, les travaux relatifs à la construction du garage communal – Phase 2 ont été adjugés à la société Pirotte de Manhay au montant de 159.947,72€ TVAC, dont 60% de subsides en provenance du SPW dans le cadre du programme triennal des travaux 2010-2012 approuvé par arrêté ministériel du 17 juin 2011.

Les travaux ont débuté le 18 juin 2012 pour se terminer le 22 mai 2013.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 27 juin 2013.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 30 juillet 2013 au montant total de 164.837,67€ TVAC.

Par ailleurs, dans une optique de développement durable et vu l'excellente exposition de la toiture du nouveau garage, le conseil communal, comme première réalisation concrète de son plan d'actions communales pour l'énergie (PALE) a décidé, au cours de l'année 2012, de procéder à l'implantation de panneaux photovoltaïques lesquels pourront être utilisés via des compteurs séparés pour alimenter en électricité, les bâtiments de l'administration communale et du CPAS, la nouvelle cuisine du CPAS et l'école communale.

La pose des panneaux est reportée à l'année 2014. Plusieurs options sont à l'étude.

Une somme de 120.000€ est réservée à cette fin dans le cadre du budget extraordinaire.

F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE

Au cours de sa séance du 01^{er} mars 2013, le collège communal a attribué le marché relatif aux travaux de transformation de la grange de l'espace Schérès en maison de village à Rendeux-Haut (phases 1 et 2) à la S.A. Picard Construct de Tenneville au montant de 1.129.567,45€ TVAC dont 861.344€ de subsides en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

Le dossier a été approuvé par le SPW et l'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 04 novembre 2013.

L'essentiel des travaux est reporté à l'année 2014.

Au cours de sa séance du 30 juillet 2013, le conseil communal a décidé d'approuver les cahiers spéciaux des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur sécurité-santé dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Schérès – Phase III : Aménagement des abords.

Par délibération du 24 octobre 2013, le collège communal a attribué le marché d'étude à l'architecte SIMON de La Roche au taux d'honoraires de 8% et le marché relatif à la coordination sécurité-santé à la société Rausch au taux d'honoraires de 0,30%.

Le montant estimé des travaux s'élève à 350.000€ TVAC (honoraires compris), dont 80% de subsides en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

L'adjudication des travaux relatifs à la Phase 3 est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2014.

Suite à une demande en provenance du C.A de la laiterie de Chéoux, le conseil communal a décidé de procéder à l'acquisition des bâtiments désaffectés de l'ancienne laiterie de Chéoux en vue de l'assainissement du site et de l'embellissement du cœur du village de Chéoux.

Suite à l'octroi du permis de démolition, le conseil communal, au cours de sa séance du 29 mai 2013, a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de démolition de l'ancien bâtiment de la laiterie et d'un quai de chargement.

Par délibération du 05 juillet 2013, le collège communal a adjudgé les travaux de démolition à l'entrepreneur Patrick Defêche de Rendeux au montant de 40.196,20€ TVAC. Les travaux sont terminés depuis septembre 2013.

La vente en gré à gré de trois emplacements à bâtir à Devantave d'une superficie totale de 41,35 ares est prévue pour 2014 selon les nouvelles modalités arrêtées par le conseil communal au cours de sa séance du 20 novembre 2013.

Une prévision de recette de 175.000€ a été budgétisée au service extraordinaire.

Au cours de l'année 2014, la commune envisage de procéder à l'acquisition d'un terrain situé derrière le bâtiment de la zone de police à Rendeux (5000€) et d'une parcelle à bâtir à proximité du bâtiment de l'administration communale (15.000€).

Par ailleurs, dans le cadre du réaménagement du site SAR, il est prévu d'aménager les bâtiments annexes situés derrière l'ancienne gendarmerie à Rendeux-Haut. Le montant estimé des travaux s'élève à 150.000€, dont 136.000€ de subsides en provenance du SPW.

F.35-36 : 369 POMPIERS.

La Zone de Secours, qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises, reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le bénévolat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2010	122.057,11€
2011	136.902,28€ (montant avec régularisation attendue)
2012	144.396,92€ (montant avec régularisation attendue)
2013	136.739,04€ (montant présumé sans régularisation)

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province.

Notre contribution définitive d'une année est seulement connue plusieurs années plus tard. C'est ainsi qu'en 2013, nous avons seulement appris le montant définitif pour les années 2009 et 2010.

Compte tenu de l'insécurité qui règne toujours à l'heure actuelle quant au financement par le pouvoir fédéral de la réforme des services d'incendie dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2015, il est prévu de porter le montant de notre prévision pour 2014 à 150.000€.

F.3 : 399 JUSTICE-POLICE

Depuis la réforme des polices en 2001, l'évolution de notre contribution est la suivante :

2003	116.920,84 euros
2004	116.920,84 euros
2005	116.920,84 euros
2006	119.259,26 euros
2007	119.259,26 euros
2008	119.259,26 euros
2009	119.259,26 euros
2010	119.259,26 euros
2011	119.259,26 euros
2012	127.568,77 euros
2013	130.109,12 euros
2014	143.120,03 euros

Dans le cadre du budget 2014, sur base d'informations précises en provenance de la zone de police, il est prévu de porter notre contribution à 143.120 ,03€, soit une augmentation de 10,00%.

Cette augmentation permettra de prendre en compte, outre les augmentations salariales (indexation de 1%, avancements barémiques, contributions patronales pour les pensions), les charges d'emprunt liées aux emprunts consentis pour les investissements en bâtiments.

Au titre de la sécurité routière, la commune dans le cadre de son entretien extraordinaire des voiries en 2012 a procédé au placement d'aménagements de sécurité à la rue du Pays de Liège à Chéoux de manière à ralentir la vitesse excessive enregistrée sur ce tronçon.

Les aménagements sont réalisés depuis septembre 2013.

L'itinérance du radar préventif à travers les villages de l'entité a été renforcée depuis 2009 par la mise à disposition par la zone de police d'un second radar préventif.

Au cours de l'année 2013, la commune a décidé de procéder, via la centrale de marché initiée par la zone de police Famenne-Ardenne, à l'acquisition de 3 radars fixes préventifs de manière à accroître la sécurité à l'intérieur des villages.

Pour 2014, il est prévu d'acquérir 3 radars fixes supplémentaires.

F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D'EAU

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l'année 2013, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- l'entretien de fossés à la Journalle, à la rue Pays de Liège à Chéoux, à la rue du Mont à Ronzon et à la rue des Fagnes à Gênes, à la Voie des Bœufs à Beffe.
- la réalisation d'un fossé drainant à proximité d'un nouveau lotissement à Waharday.
- l'entretien des abribus disséminés sur le territoire communal.
- l'installation d'un circuit électrique à l'ancien local de l'aubaine rue de La Roche à destination du Maillon.
- la fabrication d'un support pour pendre les vêtements au bénéfice du Maillon.
- la réparation d'une fuite d'eau, d'un robinet et d'un lave-vaisselle au CEC à Marcourt.

- la réparation des goals du terrain de football B à Rendeux-Haut.
- la réparation d'une armoire à la salle de Hodister.
- les travaux de déneigement durant la période hivernale.
- la réalisation d'une mare pédagogique à l'école communale.
- la fabrication d'hôtels à insectes dans le cadre du plan MAYA.
- l'entretien de voiries communales par la pose de compomac en vue de combler les nids de poules.
- la pose de produits de raclage sur un excédent de voirie à la rue du Petit Bois à Rendeux-Haut, à la rue des Roitelets au Bois d'Arlogne
- la préparation des terrains en vue de la mise en place des kiosques à promeneurs à Chéoux et Waharday.
- l'empierrement de la rue de la Fontaine à Warisy, d'un chemin au Bois d'Arlogne
- l'appui du service travaux pour diverses manifestations (journée de la mobilité, fancy-fair à l'école communale, l'opération « Télévie », la comédie musicale Roméo et Juliette, le festival Baroque).
- l'aménagement d'une parcelle à proximité de la passerelle à Jupille dans le cadre du plan Maya.
- le placement d'un chenal à la salle de Ronzon.
- la réparation d'un pont à la rue Clos Champs à Jupille.
- l'entretien des filets d'eau et des avaloirs de la commune.
- l'entretien des panneaux de signalisation.
- la pose d'une couche de peinture sur une partie de mur à la salle de Gênes.
- le démontage du mur de soutènement à proximité de l'Espace Schérès à Rendeux-Haut.
- la pose d'un coffret électrique à proximité du nouveau garage, en vue du placement du compteur électrique de l'école communale.
- le débroussaillage des accotements des voiries communales.
- le fleurissement des entrées de village et des places communales.
- la remise à niveau des filets d'eau à la rue des Martyrs à Marcourt.
- la réparation de la voirie à l'entrée du Lion à Beffe.
- la remise en état d'un logement d'insertion à Rendeux et du logement communal sis Rue Emile Dupont à Rendeux-Haut.
- la tonte des terrains de football A et B.
- la réparation de la brosse à filets d'eau.
- la construction d'une palissade pour les WC du S.I. de Marcourt.
- le débroussaillage et l'entretien de la piste cyclable reliant Rendeux à Jupille.
- le placement d'une boucle de terre à Bardonwez dans le cadre de la fête de la musique.
- la réparation du rond-point au Bois d'Arlogne.
- la mise en route de la nouvelle pompe à la fontaine de Marcourt.
- l'éradication de la Berce du Caucase sur le territoire de la commune.
- le terrassement, la pose de bordures et de pavés au bâtiment de la zone de police à Rendeux.
- le placement de tuyaux sur une parcelle appartenant à la fabrique d'église de Chéoux.
- la remise en place de pavés de rue sur la place de Chiroubles à Marcourt.
- le placement de filets d'eau à la Voie des Bœufs à Beffe.
- la réparation d'une taque au nouveau garage et au terrain de football A.
- la pose d'un drain le long de la P21 à Rendeux-Haut.
- la remise en place des filets pare ballons au terrain de football B.
- le placement d'un miroir à l'entrée de la rue Haie Madame à Rendeux-Bas.
- la reconstruction d'une partie du mur de soutènement du ruisseau de Nohaipré.
- l'entretien de diverses promenades de la commune.
- la pose de tarmac à la rue du Thier à Trinal.
- l'abattage d'un arbre le long de l'Ourthe à proximité du camping le Festival à Ronzon.
- le placement de 2 systèmes de relevage pour les filets de goals au terrain de foot A.

- le remplacement du boiler dans la chaufferie de l'administration communale.
- l'empierrement d'une partie du parking de la salle de Marcouray.
- le plafonnage de l'ancien bureau des titres services au logements rue E.Dupont en vue d'y établir une seconde chambre pour le logement du rez-de-chaussée.
- l'enlèvement d'un arbre sur la RN 833 entre Marcourt et Jupille.
- le remplacement de carrelages à la cuisine du CPAS.
- le dégagement du chemin des Planesses à Marcourt.
- le placement d'une barrière au carrefour de Hamoul à proximité de la boulangerie Collignon.
- l'empierrement des accotements de la rue du Thier à Trinal.
- la tailles des haies à la route de Dochamps à Laidprangeleux et à Clos Champs à Jupille.
- la pose d'enrobé hydrocarboné à la rue du Thier à Trinal, à la rue de la Noblesse à Chéoux et sur le trottoir le long de RN833 à Ronzon et Rendeux-Bas.
- la réparation d'un muret à la rue Lavaux à Chéoux.
- la réparation d'un ponceau à la voie des Charettes à Devantave.
- Le rejointoiement du pont à la route d'Amonines à Devantave.
- l'entretien des pistes cyclables pour la journée de la mobilité.
- le placement et l'enlèvement des bâches pour les batraciens le long de la RN 833 entre Marcourt et Jupille.

Au niveau du personnel du service travaux, à l'issue d'un examen qui s'est déroulé le 13 novembre 2013 conformément aux modalités arrêtées par le conseil communal, le collège communal, par délibération du 15 novembre 2013, a procédé au recrutement d'une bachelière laquelle sera chargée principalement de l'instruction et du suivi des dossiers en matière de marchés publics.

Pour 2014, il est prévu de procéder à l'engagement d'un nouvel ouvrier polyvalent pour le service travaux, titulaire d'un permis camion.

Au cours de sa séance du 03 novembre 2011, le conseil communal a décidé de procéder à un entretien extraordinaire des voiries en 2012.

Par délibération du 15 décembre 2011, le collège communal a désigné la DST (services techniques provinciaux) en qualité d'auteur de projet et de coordinateur sécurité/santé.

Suite à la pétition adressée par les riverains il y a plusieurs années concernant la vitesse excessive enregistrée sur le tronçon, il a été décidé de procéder à la réfection de la rue Pays de Liège à Chéoux tout en veillant à l'implantation d'aménagements de sécurité adaptés au charroi empruntant cet axe routier fréquenté (engins agricoles, bus du TEC, camions, ...).

Au cours d'une séance d'information qui s'est tenue fin février 2012 à la salle de Chéoux, les riverains ont émis un avis favorable sur les aménagements de sécurité projetés.

Le projet définitif a été déposé à la commune dans le courant du mois d'avril par l'auteur de projet.

Au cours de sa séance du 08 mai 2012, le conseil communal a approuvé le projet de réfection de la rue Pays de Liège à Chéoux au montant estimatif de 362.974,59€TVAC, dont 76.397,89€ pour le volet « aménagements de sécurité », soit 21% et 286.576,70€ TVAC pour le volet « voirie-filets d'eau et aqueduc », soit 79%.

Le dossier complet a été approuvé, sans remarques, par l'autorité de tutelle dans le courant du mois de juillet 2012.

Le marché a été attribué en date du 05 octobre 2012 à la SPRL Palange Albert de Ferrières au montant de 370.349,30€ TVAC.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 02 avril 2013.

Les travaux sont terminés depuis octobre 2013, à l'exception d'un marquage au sol de délimitation de voirie.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 05 décembre 2013.

Au cours de sa séance du 29 mai 2013, le conseil communal a décidé de procéder, dans le cadre de l'entretien extraordinaire des voiries en 2013, à la réfection de la rue Pays de Liège jusqu'à l'église de Chéoux et à la réparation du pont situé à la rue « Qwanaipré » à Marcourt.

Par délibération du 13 septembre 2013, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la SPRL Roberty de Lamormenil au montant de 258.069,25€ TVAC.

L'ordre de commencer les travaux de réparation du pont à Marcourt a été donné pour le 12 novembre 2013.

La réparation des voiries est reportée au printemps 2014.

Au cours de sa séance du 30 juillet 2013, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial de charges en vue de la désignation d'un auteur de projet chargé de l'étude et de la surveillance des travaux d'entretien extraordinaire de la voirie en 2014.

Dans le courant du mois de décembre 2013, le collège communal a attribué le marché à la direction de services techniques provinciaux (DST).

Les travaux envisagés dans le cadre de l'entretien extraordinaire 2014 concernent les voiries suivantes :

- réfection de la rue du Pont à Marcourt en direction de la maison Michel.
- réfection de la rue du Thier à Trinal.
- réfection de la rue Thier de Marche à Chéoux.
- rectification d'une voirie à Beffe et pose d'un nouvel avaloir.

L'adjudication des travaux est prévue dans le courant de l'année 2014. Une somme de 200.000€ est réservée à cette fin au service extraordinaire du budget.

Dans le cadre de l'appel à projet « Plan trottoir » initié par la Région wallonne, la commune s'est vue allouer en 2012 une promesse de subside de 150.000€.

Le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur sécurité-santé a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 16 janvier 2013.

Par délibération du 15 février 2013, le collège communal a attribué le marché d'étude à la direction des services techniques provinciaux (DST).

Une réunion plénière en présence de l'auteur de projet, du collège communal et d'une représentante du pouvoir subsidiant a eu lieu le 17 mai 2013.

Les travaux projetés consistent en l'aménagement de trottoirs mixtes bidirectionnels du côté droit de la route vers La Roche à partir de l'administration communale de Rendeux jusqu'à l'entrée de l'itinéraire cyclable à Ronzon.

L'adjudication des travaux est reportée à l'année 2014. Une somme de 200.000€ est prévue à cette fin au service extraordinaire du budget.

Dans le cadre du budget 2014, la commune envisage de remplacer les abribus disséminés sur le territoire communal. Une somme de 30.000€ est prévue à cette fin, dont 80% de subsides.

Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de sa séance du 23 octobre 2013, le conseil communal a décidé d'acquérir une épandeuse à sel d'occasion.

Pour 2014, il est prévu de procéder à l'acquisition d'un camion (75.000€) et d'équiper la débroussailleuse d'un souffleur (6.000€).

L'engagement d'étudiants durant la période estivale sera poursuivi selon les modalités à arrêter début 2014.

F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2500 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté, dont 2 anciens agents « Wallonet » engagés à durée indéterminée depuis juillet 2010 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...). Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche et le S.I. Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, la manifestation « un dimanche à vélo » a été organisée le dimanche 15 septembre 2013.

La commune est affiliée à la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne.

La commune a organisé, le samedi 30 novembre 2013, à la salle de l'école communale, l'événement « un enfant – un arbre ».

La commune soutient financièrement le syndicat d'initiative Marcourt-Beffe et le Cercle Nature Culture Tourisme.

Un subside exceptionnel a été alloué au S.I de Marcourt-Beffe à l'occasion de l'inauguration, le 04 août 2013, d'une place « Chiroubles » en commémoration des 40 ans de son jumelage avec l'entité française.

Par ailleurs, le S.I de Marcourt-Beffe a bénéficié d'un subside communal de 300€ pour l'organisation, le 20 octobre 2013, de son premier salon FROBIPAIN (fromages, bières, pain), lequel remplace le salon des produits de bouche.

Au cours de l'année 2013, en vue de renforcer l'attrait touristique de la commune, des bacs à fleurs supplémentaires ont été ajoutés par le service « espaces verts » dans les villages de Gênes et de Hodister.

Par ailleurs, au cours de sa séance du 14 janvier 2013, le collège communal a décidé d'attribuer le marché relatif à l'installation de 2 abris de repos et de convivialité sur certaines aires de promenades de la commune à Waharday et à Chéoux à la société Contact Forestier de Sart au montant de 18.271,00€ TVAC.

Une demande de subside de 60% du montant des travaux a été introduite auprès du CGT. Les abris de repos et de convivialité ont été installés dans le courant du 2^{ème} trimestre 2013. La réception provisoire pour la fourniture des 2 abris a eu lieu le 09 août 2013.

Pour 2014, il est prévu d'allouer un subside exceptionnel de 4000€ au S.I de Marcourt-Beffe afin de lui permettre de renouveler son mobilier touristique établi le long des chemins de promenade.

F.6 :699 AGRICULTURE ET FORET

Au cours de l'année 2013, la commune a procédé aux réalisations suivantes :

- empièchement d'une voirie forestière à la rue Emzée à Beffe.
- ramassage des plastiques agricoles.
- réparation de la potence des agriculteurs à Rendeux-Haut.
- réparation du point d'eau des agriculteurs à la rue Fondra à Beffe.
- remplacement de la vanne du point d'eau des agriculteurs à Marcouray.
- enlèvement de 2 arbres sur Colny à Chéoux.
- empièchement d'une voirie agricole à Marcouray.
- remise à niveau d'une voirie forestière au Belvédère à Rendeux.
- enlèvement de 200 m de clôture dans les forêts communales à Waharday.
- curage, création d'un fossé et remise à niveau de l'assiette de la voirie agricole « Au gros chêne » à Chéoux.
- rebouchage des nids de poules sur une voirie forestière à Laidprangeleux.
- réparation des nids de poules au compomac sur la voirie agricole au lieu-dit « Namant » à Warisy.

L'administration communale poursuit son aide au monde agricole.

Le subside pour le forage d'un puits est de 700€.

L'aide financière pour l'aménagement de fumières, fosses à purin et/ou à lisier est dorénavant de 6€ par m² de dalle de fumier avec collecte de jus limités aux 200 premiers m², 6€ pour les 100 premiers m³ et 3€ par m³ supplémentaire jusqu'à 200 m³ maximum.

Ces subsides restent d'application pour l'année 2014 au même titre que la subvention de 250€ attribuée à la société de pêche « La Rousse » qui compte quelque 50 adhérents.

La taille des haies en zone agricole s'est poursuivie au cours de l'année 2013 et restera en vigueur pour 2014.

La herse étrille acquise en 2010 au montant de 10.550€ TVAC continue à être mise à disposition des agriculteurs qui le souhaitent à des conditions préférentielles.

Au cours de l'année 2014, le conseil communal devra procéder à la remise en location des terrains d'aisance.

Au cours de sa séance du 15 avril 2013, le collège communal a procédé à l'attribution du marché public relatif aux travaux forestiers pour l'exercice 2013.

Le marché a été scindé en 13 lots répartis sur 4 triages, pour un montant total de 45.884,43€.

Triage de Monsieur PONSARD Daniel - JUPILLE
--

Lot 1 :59 HAPINAY – parcelle 1

Gyrobroyage sur une superficie de 0,9 ha.
Fourniture et plantation Douglas 40/70 S1R2 – 1800 pièces (0,9 ha)
Dégagement sur une superficie 0,9 ha.
Le marché a été attribué à la S.A Pirothon de Manhay au montant de 3.243,60€ TVAC.

Lot 2 : 77 BONTEFAYS – parcelle 1

Gyrobroyage sur une superficie de 0,4 ha.
Fourniture et plantation Châtaigniers 100/125 S2R1 – 640 pièces (0,4 ha)
Regarnissage éventuel.
Dégagement sur une superficie de 0,4 ha.
Le marché a été attribué à la S.A Pirothon de Manhay au montant de 2.166,64€ TVAC.

Lot 3 : 96 GONSTAY – triage 420

Gyrobroyage sur une superficie de 0,44 ha.
Fourniture et plantation Douglas 40/70 S1R2 – 726 pièces (0,44 ha).
Regarnissage éventuel.
Dégagement sur une superficie de 0,44 ha.
Le marché a été attribué à la S.A Pirothon de Manhay au montant de 2.179,25€ TVAC.

Triage de Monsieur ALIE THEO – DEVANTAVE

Lot 4 : 145 CHOASNAYE – parcelle 1

Gyrobroyage sur une superficie de 2,8 ha.
Fourniture et plantation Epicéas 30/60 S2R1 – 4200 pièces.
Fourniture et plantation Douglas 30/60 S2R1 – 1400 pièces.
Regarnissage éventuel.
Le marché a été attribué à Marc Lemaître au montant de 7.590,66€ TVAC.

Lot 5 : 115 BOIS DE TAVE – parcelle 1

Gyrobroyage sur une superficie de 2 ha.
Fourniture et plantation Epicéas 30/60 S2R1 – 3000 pièces
Fourniture et plantation Douglas 30/60 S2R1 – 1000 pièces
Regarnissage éventuel.
Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 5.390,10€ TVAC.

Lot 6 : 133 CORAY – parcelle 1

Gyrobroyage sur une superficie de 1,3 ha.
Fourniture et plantation Epicéas 30/60 S2R1 – 1950 pièces
Fourniture et plantation Douglas 30/60 S2R1 – 650 pièces
Regarnissage éventuel.
Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 3.462,28€ TVAC.

Lot 7 : 143 CHOASNAYE – parcelle 1

Gyrobroyage sur une superficie de 0,5 ha.
Fourniture et plantation Douglas 30/60 S2R1 – 1000 pièces
Regarnissage éventuel.

Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 1.565,62€ TVAC.

Lot 3 Triage de Monsieur BERTRAND NESTOR - RENDEUX

Lot 8 : 4 SUR CHEYNEUX – parcelle 1

Gyrobroyage sur une superficie de 5,46 ha.

Fourniture et plantation Douglas 40/70 S1R2 – 4868 pièces

Fourniture et plantation Mèlèzes hybrides 50/80 S1R1 – 4868 pièces

Fourniture et plantation Hêtres pourpres 80/100 S1R2 – 165 pièces

Regarnissage éventuel.

Dégagement ciblé autour du plan sur une superficie de 5,46 ha.

Le marché a été attribué à la S.A Pirothon de Manhay au montant de 16.816,90€ TVAC.

Lot 9 : 1 GROS BOIS – parcelle 1

Regarnissage : introduction de chênes dans les trouées par l'Agent de triage – 50/80 S2 – 50 pièces :

Le marché a été attribué au pépiniériste STELET de Ferrières au montant de 39,22€ TVAC.

Lot 10 : 39 LA SITATE – parcelle 1

Fourniture et plantation de Châtaigniers 80/100 S2 – 14 pièces.

Le marché a été attribué au pépiniériste STELET de Ferrières au montant de 21,52€ TVAC.

Lot 4 Triage de Monsieur THIRION JEAN-PIERRE - MARCOURT

Lot 11 : 162 DEVANT NASHEZ – parcelle 2

Dégagement d'Épicéas et de Douglas sur une superficie de 3,00 ha.

Le marché a été attribué à Damien Barbette de Liège au montant de 890,40€ TVAC.

Lot 12 : 163 FALHOUTTE – parcelle 2

Dégagement de Douglas, Épicéas, Pins sylvestres sur une superficie de 4,98 ha.

Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 2.243,49€ TVAC.

Lot 13 : 174 QUEUE DU VAULT – Triage 410

Taille de formation – 288 pièces.

Le marché a été attribué à Denis Collet de Neufchâteau au montant de 274,75€ TVAC.

En définitive, pour l'exercice 2013, le collège a décidé, pour les 4 triages, de replanter sur une superficie globale de **13,80 HA.**

Les ventes de bois ont procuré (chablis compris) une recette exceptionnelle de 756.936,85€, soit 2.452,59€ de plus que lors de la vente de bois de 2012 (754.484,26€).

Pour 2014, une estimation prudente de 300.000€ est préconisée.

Les locations immobilières de chasses ont été relouées pour une période de 12 ans au cours du mois de juin 2010 (séances des 4 et 25 juin 2010).

Cette location a rapporté en 2013, la somme de 135.989,71€ (hors déduction du précompte mobilier).

Une somme équivalente est prévue pour 2014.

Au cours de sa séance du 23 octobre 2013, le conseil communal a procédé à l'approbation du cahier spécial des charges relatif à la 3^{ème} phase des travaux de rénovation des voiries agricoles.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 201.458,95€ TVAC, dont 60% de subsides attendus en provenance du SPW, et porte sur les tronçons suivants :

- Village de Trinal : rue de Gevrogne
- Village de Chéoux : rue du point d'eau
- Village de Warizy : boucle du point d'eau.

Les travaux, après approbation du dossier par le SPW, sont prévus pour l'année 2014.

Au cours de sa séance du 16 janvier 2013, le conseil communal a décidé de procéder à l'acquisition au montant de 7.400€ de parcelles forestières sises à Hodister aux lieux-dit « Watte Fosse » et « Sur Yeureux » constituées pour partie de fonds de bois d'une contenance de 1H19 et, pour partie, de taillis d'une contenance de 49ares 70.

Dans le cadre du budget 2014, une somme de 20.000€ est réservée par prudence afin de disposer, le cas échéant, des fonds nécessaires à l'acquisition de nouvelles parcelles jugées intéressantes par les agents du DNF.

Des investissements en plantation sur +/- 13 hectares sont prévus pour 2014 ainsi que des travaux d'élagage et de dégagement par les étudiants et les ouvriers communaux.

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.

F.70-72 : 729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE)

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2013, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Parmi les réalisations opérées à l'école, on peut notamment mentionner :

- salle de gym :
 - enlèvement de 4 évier dans les vestiaires de la salle de gym.
 - placement d'un évier au bar de la salle de gym.
 - remplacement d'un wc.
 - acquisition de matériel de sport (trampoline, tapis de gym).

• **classes maternelles et primaires + salle polyvalente :**

- réparation des urinoirs et d'un wc.
- carrelage de l'entrée d'une classe maternelle.
- pose de tôle en inox alimentaire sur 3 éviers de la section maternelle.
- remplacement d'un carreau dans une classe de maternelle.
- acquisition de 2 ordinateurs et d'une imprimante pour le service administratif et le directeur.

• **cours de récréation :**

- entretien des 2 plaines de jeux de l'école
- remplacement de 2 filets de basket
- révision des balançoires, goals et modules
- placement de nouveaux copeaux et renouvellement du sable dans les bacs.
- entretien et nettoyage des abords

• **abords de l'école :**

- aménagement d'une mare pédagogique.

Nettoyage par les étudiants des bâtiments scolaires au cours des mois de juillet et août.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

L'école a participé au cross « jeune en forme » que l'Adeps organise depuis plusieurs années.

L'école communale participe également au programme « Fruits et légumes à l'école » qui est cofinancé par l'Europe et la Wallonie. Chaque mercredi, durant 25 semaines (d'octobre 2012 à mai 2013), des fruits (Fruitnet, certifié d'origine belge) sont distribués gratuitement. Le choix des fruits est effectué en fonction des saisons.

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire à raison d'une heure par semaine. En 5^{ème} et 6^{ème} primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais sur base de périodes organiques.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3^{ème} maternelle. L'école dispose désormais de 12 ordinateurs suite au projet Cyberclasse.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6^{ème} primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque les cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la période hivernale.

Depuis l'année scolaire 2013-2014, 9 périodes/semaine de psychomotricité en maternelle sont dispensées (6 périodes APE et 3 périodes organiques) à l'école communale.

Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.

Au cours de sa séance du 20 novembre 2013, le conseil communal a décidé de rembourser anticipativement tous les emprunts communaux en cours portant sur les travaux de rénovation de l'école communale pour un montant total de 123.803,48€ (indemnité de emploi comprise).

A partir 01^{er} janvier 2014, la commune de Rendeux, suite à cette opération est totalement désendettée.

Au cours de l'année 2014, la commune envisage de procéder à la construction d'un préau pour la section maternelle (montant des travaux adjugés à l'entreprise Collignon de Lignières : 113.000€ TVAC dont 54.600€ de subsides en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles), à la mise en conformité du circuit électrique de l'école communale, en ce compris la détection incendie (50.000€) et à la réfection des sanitaires de l'école communale (montant estimé des travaux : 150.000€ dont 110.000€ de subsides dans le cadre du programme prioritaire des travaux 2014).

F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre au centre du village de Rendeux-Haut à proximité de l'école libre.

En outre, un bibliobus de la Communauté française fait chaque mois 3 arrêts dans l'ancienne commune de Marcourt, sans frais pour le budget communal.

F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS

VIE ASSOCIATIVE

Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique, marché de Noël,...). Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune. L'année 2013 a vu la constitution d'un nouveau cercle oenologique sur le territoire de la commune .Ce nouveau groupement a bénéficié d'un subside de lancement de 300€.

De plus, dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Parmi les aménagements réalisés par la commune au cours de l'année 2013, on peut citer notamment :

- **réparation d'une armoire à la salle de Hodister.**
- **installation d'un circuit électrique à l'ancien local de l'aubaine à Rendeux-Haut à destination du Maillon.**
- **réparation d'un robinet, d'un évier et d'un lave-vaisselle au CEC à Marcourt.**
- **placement d'un chenal à la salle « la Renaissance » à Ronzon.**
- **pose d'une couche de peinture sur une partie du mur de la salle de Gênes.**
- **acquisition d'un boiler pour la cuisine de la salle de Gênes.**
- **construction d'une palissade pour les wc du RSI de Marcourt.**
- **empierrement d'une partie du parking de la salle de Marcouray.**

Au cours de sa séance du 30 juillet 2013, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement de la salle de village de Beffe.

Le montant estimé des travaux s'élève à 324.943,23€ TVAC, dont 174.800€ de subsides de la Région wallonne dans le cadre du PCDR.

L'adjudication des travaux est prévue pour le 1^{er} trimestre 2014.

Par ailleurs, dans le courant de l'année 2014, la commune envisage de procéder à la réfection des toitures du bâtiment communal occupé par la confrérie des chevaliers du nectar de Montaigu à Marcourt.

Un montant de 25.000€ est réservé à cette fin dans le cadre du service extraordinaire du budget.

SUR LE PLAN CULTUREL

Un subside est alloué à la M.C.F.A. qui organise chaque année l'opération « Noël au Théâtre » et au CIRAC pour l'organisation de son exposition artistique annuelle regroupant des artistes locaux.

Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles, notamment l'organisation de stages durant les vacances scolaires et des activités le mercredi après-midi.

Une subvention annuelle lui est accordée.

Depuis septembre, en collaboration avec l'Académie de Ciney, des cours de solfège se poursuivent et rencontrent un vif succès.

Des cours de clarinette et de guitare se donnent avec succès le vendredi au C.E.C.

L'A.C.R.F. basée dans l'ancien presbytère de Rendeux –Haut organise des services à la population : le crayon magique pour les enfants en difficultés scolaires, un magasin de seconde main, le service « passagers du pays » et un service de lessive-repassage.

S'ajoutent à cela d'autres activités associatives, telles que la brocante qui s'est déroulée, début septembre dans les ruelles de Rendeux-Haut.

L'A.C.R.F reçoit un subside annuel.

Une association (le Maillon), établi dans l'ancien local de l'aubaine à Rendeux, collecte, trie et redistribue des vêtements de seconde main.

En partenariat avec la ligue des familles, l'ACRF et la commission santé, la commune a organisé, le 24 mars 2013, un événement de soutien à l'opération TELEVIE lequel a remporté un vif succès.

Cette journée de soutien au TELEVIE sera réorganisée en 2014.

Le Contrat de Pays, lancé en 2002 sous un patronage ministériel, et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet. Le Contrat de Pays organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde et s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune.

Le Contrat de Pays est venu à expiration en 2008 et a été reconduit pour un nouveau contrat de cinq ans (2009-2013) dénommé COS (Culture Ourthe Salm).

Au cours de l'année 2013, la commune a soutenu tant financièrement que logistiquement l'événement musical fédérateur « Roméo et Juliette » lequel s'est tenu les 13 et 14 septembre

sur le site du Cirac à Marcourt et le festival de Musique Baroque en Famenne-Ardenne qui s'est déroulé à Rendeux et dans les villes et villages environnants (Hotton, Marche) du 11 au 13 octobre.

Ces 2 événements étant reprogrammés pour l'année 2014, la commune de Rendeux maintiendra son soutien.

Par ailleurs, la commune a pris financièrement à sa charge l'impression du livre « Un autre regard sur Gênes au fil du temps » rédigé par Monsieur Petit, qui a été présenté à l'occasion de la kermesse locale, le 25 août 2013.

Le projet « La vallée à vélo » a été reconduit le 15 septembre 2013. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet événement. La commune de Rendeux a organisé cette journée en partenariat avec la commune de La Roche, les syndicats d'initiative de Marcourt et de La Roche, le comité des fêtes de Jupille et le cercle nature, tourisme et culture de Rendeux.

Au cours de l'année 2011, la commune a adhéré à l'appel à projets « Commune Maya » lancé par le SPW. Cette adhésion implique l'aménagement de prés fleuris disséminés sur le territoire de la commune.

Au cours de l'année 2013, un pré fleuri a commencé à être aménagé entre Chéoux et Nohaipré et devra être finalisé en 2014.

Lancé dans le cadre de Leader + et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne a collaboré au lancement d'un nouveau projet de « Lecture publique » en partenariat avec les communes de Rendeux et La Roche et la bibliothèque de La Roche qui devrait voir le jour dans le courant du 1^{er} trimestre 2014. Ce projet de lecture publique sera porté par une ASBL regroupant des représentants des communes de Rendeux et La Roche, du centre de documentation, de la bibliothèque de La Roche, et des particuliers.

Une somme de 15.000€ est prévue au budget ordinaire dans l'attente de la reconnaissance du projet par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En séance du 13 mars 2008, le conseil communal a décidé de participer à la mise en œuvre et au financement du GAL de l'Ourthe moyenne. Le projet ayant été sélectionné, les communes ont décidé en août 2008 de transférer l'avance récupérable de 25.000€ au cours de l'année 2010 au nouveau GAL afin de constituer une trésorerie nécessaire au lancement des projets de la nouvelle programmation européenne LEADER + (2007-2013).

Ce GAL de l'Ourthe Moyenne rassemble 7 communes (Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize).

La programmation LEADER (2007-2013) se clôture cette année et a permis la concrétisation de 5 projets, à savoir la mise sur pied d'un circuit de grande randonnée avec portage de bagages, l'organisation de formations à la restauration de murs en pierres sèches, la démarche qualité au niveau du secteur touristique et l'accompagnement des acteurs, la mise en valeur des produits touristiques liés au secteur de la pêche et la préservation des berges de l'Ourthe et l'éradication des plantes invasives.

Au cours de sa séance du 20 novembre 2013, le conseil communal a donné son accord de principe pour poursuivre sa collaboration avec les 6 autres communes dans le cadre de la nouvelle programmation.

Les thématiques proposées seront axées sur la culture, l'environnement, les voies lentes et les sentiers.

Le début de l'année 2014 sera consacré à l'élaboration des fiches-projets en vue d'être sélectionné par la Région wallonne et bénéficier de l'indispensable cofinancement régional et européen.

SUR LE PLAN SPORTIF

Le soutien aux différents clubs sportifs ainsi qu'aux sportifs de la commune n'a pas connu de changement.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- **au mémorial Van Damme qui s'est déroulé le 6 septembre 2013 à Bruxelles.**
- **au trophée « Communes sportives » qui a eu lieu le 28 septembre 2013 à Namur.**

La commune de Rendeux a pérennisé le programme 'Je cours pour ma forme'. Santé et convivialité sont les principaux objectifs du programme d'initiation à la course à pied. Le programme s'adresse à des personnes peu ou pas sportives souhaitant reprendre ou démarrer une activité physique. Deux sessions ont eu lieu au cours de l'année 2013.

Au cours de l'année 2014, la commune envisage d'acquérir 3 défibrillateurs à destination des clubs sportifs et de l'école communale.

ESPACES VERTS

Depuis quelques années, le budget consacré au service « espaces verts » témoigne de la volonté de la commune d'offrir un caractère attractif à ses habitants ainsi qu'à ses nombreux visiteurs.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont embellis, entretenus et fleuris. Cette année, le village de Rendeux-Haut s'est classé à la 7^{ème} place au challenge « Village fleuri » lancé par la province de Luxembourg.

Avec le renfort des 3 agents chargés de la propreté, le service veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire,...

Il façonne et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts ». Il participe à l'opération « rivière propre », en collaboration avec le contrat de rivière de l'Ourthe et Idelux.

Au cours de l'année 2013, le service espaces verts a procédé, dans le cadre du plan MAYA à l'aménagement d'une parcelle (plantations d'arbres) à proximité de la passerelle de Jupille et au fleurissement renforcé des villages de Gênes (ajout de 6 jardinières sur le mur de

l'église et de l'école), de Hodister (ajout de 5 jardinières sur le mur rénové du cimetière) et de Marcouray (fleurissement du mur situé entre les rues Saint Pierre et de la Résistance).

Depuis cette année, le service espaces verts dispose d'un nouveau véhicule. Le marché a attribué, par délibération du collège communal du 05 juillet 2013, au Garage du Carrefour à Hotton, au montant de 39.737,61€ TVAC.

F.79 : 799 : CULTES

Au cours de l'année 2013, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par l'entreprise désignée conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- le placement de 3 plexiglas aux fenêtres de l'église de Rendeux-Bas.
- la réparation des marches de l'église de Beffe.
- le placement de béton au bas du mur de la chapelle de Saint Thibaut.
- le placement d'une descente de toit et la réparation du chauffage à l'église de Ronzon.
- le jointoiment d'un pignon au presbytère de Devantave.
- l'entretien des églises par 2 étudiantes durant les 2 mois d'été.
- le nettoyage des corniches à la chapelle Saint Thibaut.
- le changement de la serrure de la réserve à mazout à l'église de Chéoux.

délibération du 03 octobre 2012, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rafraîchissement des peintures intérieures de la chapelle de Saint-Thibaut à Marcourt.

L'ouverture des offres a eu lieu le 20 novembre 2012.

Par arrêté ministériel du 17 avril 2013, le Ministre wallon en charge du patrimoine a alloué à la commune un subside de 6.754,45€ pour la réalisation des travaux.

Par délibération du 19 juillet 2013, le collège communal a attribué le marché au peintre André Lambert de Carlsbourg au montant de 12.190,75€ TVAC.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 02 septembre 2013.

Les travaux sont en voie de finalisation.

Suite à un accident de circulation, la chapelle Sainte-Odile à Rendeux-Bas a sérieusement été endommagée en manière telle que sa stabilité était compromise.

Pour des raisons de sécurité, notamment pour les cyclistes et piétons et de manière à préserver à l'avenir la chapelle d'autres collisions, il a été décidé après négociation avec ETHIAS et refus ferme des travaux de réparation préconisés par cette dernière, de procéder à la démolition de la chapelle en vue de sa reconstruction à un endroit plus reculé par rapport à la voirie.

Le service travaux lors du démontage a pu conserver intacte et en une pièce l'ossature de la toiture laquelle est entreposée à proximité du garage communal.

Les travaux de reconstruction pour lesquels ETHIAS est intervenu à concurrence de 23.000€ (compte tenu de la vétusté), seront réalisés, s'agissant de la maçonnerie, par le service travaux dans le courant de l'année 2014.

Les travaux de réfection de la toiture seront confiés à l'ardoisier désigné par la commune.

Par ailleurs, au cours de l'année 2014, il est prévu, au budget ordinaire, de procéder à la remise en peinture des corniches du presbytère de Jupille.

En ce qui concerne l'intervention communale dans les frais de fonctionnement des fabriques d'église, les budgets 2014 transmis par ces dernières (38.781,67€) laissent apparaître une

diminution de 5.880,29€ par rapport à la subvention de 2013 qui pour rappel s'élevait à 44.661,96€.

Cette subvention ne couvre pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage requièrent régulièrement une intervention.

F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE

Le C.P.A.S. offre de nombreux services à la population fragilisée et précarisée. D'une manière générale, la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

- 2008 : 330.000,00€
- 2009 : 330.000,00€
- 2010 : 330.000,00€
- 2011 : 330.000,00€
- 2012 : 345.000,00€
- 2013 : 358.000,00 €
- 2014 : 398.000,00€

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

Par ailleurs, un projet visant la construction d'une nouvelle cuisine pour le service de livraison des repas à domicile est en cours :

- Le permis d'urbanisme a été accordé par M. le Fonctionnaire délégué le 29/03/2011.
- Le Conseil de l'Action sociale a approuvé le projet et le mode de passation du marché de travaux en date du 17/11/2011.
- Le marché de travaux a été adjugé à l'entreprise MEURICE de Grand'Halleux au montant de 466.430,51 € TVAC.
- L'ordre de commencer les travaux a été donné au 15 octobre 2012.
- Les travaux devraient être finalisés au cours du premier semestre 2014.

Pour financer ces travaux, le C.P.A.S a souscrit un emprunt de 385.000 € auprès de la Banque Belfius, ce prêt est remboursable en 15 ans. Les charges liées à cet emprunt seront compensées par la commune via la dotation communale.

Le solde du coût des travaux a été pris en charge via une subvention extraordinaire d'un montant de 108.000€ octroyée par la commune au cours du mois de novembre 2013.

L'augmentation de la dotation prévue en 2014 est de 40.000 €. Cette augmentation permet d'une part de pallier à l'augmentation des charges inhérentes au fonctionnement du Centre (indexation des salaires, prise en charge de la revalorisation salariale du directeur général du centre suite à la réforme des grades légaux, augmentation sensible du nombre de bénéficiaires du R.I.S suite à la réforme en matière d'allocations de chômage) et, d'autre part, de financer le remboursement de l'emprunt contracté par le C.P.A.S.

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

F.84 :849 : AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Le conseil communal a décidé en date du 06/05/2009 d'allouer une subvention annuelle aux accueillantes d'enfants reconnues par l'O.N.E d'un montant s'élevant à 65€ par équivalent-enfant.

Cette subvention est maintenue dans le cadre du budget 2014.

F.85 :859 : EMPLOI

Suite à la convention signée avec la province de Luxembourg concernant le recours à un S.I.P.P. commun, une somme de 3000€ a été prévue.

F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 21 octobre 2008, la commune de Rendeux a décidé d'adhérer à la nouvelle intercommunale unique des soins de santé (VIVALIA scrl) qui a vu le jour au 01/01/2009.

Les objectifs de VIVALIA, fixés par l'asbl « coordination hospitalière luxembourgeoise = CHL (IFAC, CHA, CSL, CUP) en date du 08/05/08 sont :

- simplifier l'actionnariat, ce qui doit permettre des prises de décision optimales et harmonieuses pour atteindre une accessibilité aux soins de santé d'une qualité médicale optimale, à un coût acceptable pour le patient et les autorités communales/provinciales. Actuellement, des communes participent à plusieurs entités ;
- répartir les parts sociales au prorata de la population ;
- instaurer une meilleure représentativité des institutions hospitalières et non-hospitalières vis-à-vis des instances extérieures (260.000 habitants = la plus importante en communauté française) (termes pudes pour éviter les conflits entre entités actuelles) ;
- permettre l'obtention de subsides régionaux à la construction (condition de la R.W. de fusionner). Il est prévu de l'ordre de 150 millions d'investissements (taux de subside +/- 10% pour la remise en état des bâtiments existants) ;
- donner un maximum de chances pour mettre en place des secours médicaux urgents ;
- dégager des orientations solidaires et objectives des projets d'investissements ;
- supprimer les écarts de facturation entre patients (pour raison de distances d'intervention, de circonstances exceptionnelles,...), via une mutualisation de ces frais et l'instauration d'un forfait unique de prise en charge ;

L'adhésion de Rendeux à VIVALIA s'est traduit par une souscription au capital de l'I.C. à raison de 55 euros par habitant (une part = 25 euros), soit à 125.050 euros (2.273 habitants).

Le capital de Rendeux dans l'I.C. représente 0,38% du capital global (= au prorata de la population).

Toutefois, en accord avec l'I.C., le capital initial (sous forme d'actions) n'a pas été de 125.050 euros car 2 montants ont été défalqués :

- la somme des montants payés depuis que Rendeux intervient dans le déficit de l'IFAC, à savoir 49.456 euros de 2004 à 2007 compris, de l'ordre de 55.000 euros pour la contribution 2008. Ce montant de 55.000 euros a été pris en charge par les communes associées de l'IFAC, lesquelles ont cédé à VIVALIA des parts sociales à concurrence de 55.000 euros ;
- la somme libérée en 2008, soit 25% du capital global = 31.262,50 euros.

En d'autres termes, le capital complémentaire à souscrire pour Rendeux s'élève à +/- 38.787,50 euros.

Les statuts de VIVALIA prévoient qu'au 01/01/2010, le montant du capital doit atteindre 20% du total bilantaire arrêté au 31/12/2007. Ce pourcentage résulte d'un consensus politique suite au rapport des réviseurs et directeurs financiers. Il permet d'atteindre la capitalisation moyenne observée dans les hôpitaux belges et permet de faire face aux emprunts d'investissements et de disposer d'une trésorerie suffisante.

Dans le cas de Rendeux, il nous a été demandé d'apporter un complément de 85.225 euros (au 01/01/2010) à libérer à raison de 28.132,50€ en 2011, 28.132,50€ en 2012 et 28.985,00€ en 2013.

Par ailleurs, en application de l'article 15 des statuts de l'intercommunale qui prévoit l'ajustement du capital au premier janvier de chaque année qui suit les élections provinciales et communales sur base des chiffres de la population arrêtés, par commune, à la date du 1^{er} janvier de l'année des élections tels que publiés au Moniteur belge, la commune de Rendeux, suite à l'augmentation de sa population (de 2.274 au 01/01/2007 à 2.499 habitants au 01/01/2012, a dû prévoir un ajustement de capital à appeler d'un montant de 10.450€.

La conjugaison des 2 éléments précités a justifié la libération, par la commune, d'un montant de 39.435€ en faveur de l'intercommunale VIVALIA dans le courant de l'année 2013

En juin 2010, les statuts de l'I.C. modifiés, organisant de la manière suivante VIVALIA :

- le *core business* hospitalier
- les activités complémentaires, confiées à 3 « secteurs » strictement internes:
 - Aide Médicale Urgente (AMU)
 - Prise en charge de la personne âgée (PCPA)
 - Santé mentale (SM)

Chaque secteur d'activité ne dispose pas d'une personnalité juridique propre. Ils sont individualisés comptablement et financièrement par rapport au *core business* hospitalier et comportent un conseil de secteur (organe consultatif).

Enfin, lors de l'A.G. du 17 décembre 2013, le Plan stratégique 2014-2016 a été adopté. Force est toutefois de constater que la réalisation de ce plan sera conditionnée par la décision que le conseil d'administration de VIVALIA sera amené à prendre concernant le plan directeur de réorganisation des infrastructures de l'intercommunale à l'échéance de 2025. En fonction de

la décision qui sera prise et du schéma directeur retenu, le plan stratégique 2014-2016 sera adapté.

Pour rappel, le plan directeur VIVALIA 2025 à présenter par le Directeur Général a pour objectif de proposer un modèle organisationnel de l'offre de soins en Province de Luxembourg à l'horizon 2025 qui tienne compte des aspects prioritaires suivants :

- accroissement significatif de la couverture A.M.U (aide médicale urgente) actuelle visant une couverture équilibrée et équitable du territoire.
- diminution du temps d'intervention à un IML de 15 minutes pour une majorité de la population.
- maintien et renforcement de l'offre de soin de proximité (diagnostic, examens techniques, soins de base,...)
- collaboration renforcée avec les médecins généralistes.
- création d'un hôpital, organisé en réseau avec les sites de proximité, d'une taille critique suffisante pour bénéficier d'équipes médicales de pointe spécialisées et unifiées et d'investissements lourds permettant l'accès aux techniques de pointe.

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'asbl Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient de temps à autres sur le territoire communal.

F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idelux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».

Le service organise des collectes de papier et d'encombrants. Les plastiques agricoles sont collectés par le service communal.

La commune dispose d'un parc à conteneurs, propriété d'Idelux qui en assure la gestion. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €.

Cette prime de fréquentation reste maintenue pour l'année 2014.

Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la Commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre un taux compris entre 95 et 110 % à l'horizon 2013.

Pour 2014, suite à l'adaptation du règlement-taxe, le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 98%

Depuis 5 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages.

Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes restent un grand problème, malgré une amende élevée quand l'auteur du dépôt est identifié. Deux agents communaux constatateurs travaillent à cette problématique. Depuis 2010, le règlement de la zone de police Famenne-Ardenne a été adapté de manière à renforcer les sanctions pour les infractions environnementales.

F.877.877 : EAUX USEES

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place un dispositif d'aide à deux niveaux :

- l'octroi d'un subside s'élevant à 4.000 euros pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;

- l'exonération de la taxe à l'épuration, dans la mesure où le particulier doit lui-même assurer l'entretien de son dispositif d'épuration.

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse.

Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

En décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome (anciennement épuration individuelle) :

- le Ministre de l'Environnement établit une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;**
- chaque zone à risque a fait l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contient des recommandations d'assainissement ;**
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décide si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif.**

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2013 prévoit un montant de 5.000 euros. Ce budget pourra être adapté en cours d'année en fonction des demandes.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 60% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un plan triennal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

Concernant la station d'épuration de Rendeux à Hamoul qui se situera à la limite communale avec Hotton (Hampteau) :

La notification des travaux a été transmise à l'association momentanée SOCOGETRA-EXELIO, le 17 septembre 2009. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu depuis.

Le montant de l'adjudication s'élève à 1.987.634,90 euros TVAC.

Les travaux d'une durée de 220 jours ouvrables devraient débiter dans le courant de l'année 2014.

Concernant le collecteur qui reliera Ronzon (camping le Festival) à la station d'épuration à Hamoul

Au terme de l'ouverture des soumissions, le 25 septembre 2009, les travaux ont été adjugés à l'entreprise LAMBERT de Bertogne à la somme de 2.114.988 euros TVAC (collecteur et égouttage). Le dossier a été approuvé par la SPGE.

Les emprises nécessaires aux travaux ont été finalisées pour la majorité d'entre elles dans le courant du premier semestre 2011.

Les travaux ont réellement débuté le 11 avril 2011 pour se terminer le 03 juin 2013.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 04 juillet 2013.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 30 juillet 2013 au montant total de 2.198.266,84€ TVAC.

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. Pour l'année 2014, une somme de 11.300 euros couvrant le remboursement des travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans les rues du Belvédère, Corette, Emile Dupont et du Château doit être prévue dans le cadre du service extraordinaire du budget.

Le remboursement des travaux relatifs à l'égouttage de la rue La Golette à Rendeux finalisés depuis juin 2012 ne prendra cours qu'à partir de l'année 2015.

F.878-879 :879 CIMETIERES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours de l'année 2013, le service travaux a procédé aux aménagements suivants :

- placement d'une palissade entre le cimetière et le presbytère de Devantave.
- placement de grenailles au cimetière de Chéoux.
- enlèvement des fleurs abîmées dans les cimetières.
- fleurissement des monuments aux morts disséminés sur le territoire de la commune.
- entretien systématique de tous les cimetières pour la Toussaint.

Au cours de sa séance du 08 mai 2012, le conseil communal a approuvé le dossier des travaux de rénovation de l'édicule au cimetière de Chéoux comprenant l'intégration de cellules de columbarium au montant estimatif de 40.535€ TVAC.

Par délibération du 17 octobre 2012, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise LIEGEOIS Gustave et Yves Ets S.A. au montant de 34.636,25€ TVAC.

Les travaux ont débuté le 12 décembre 2012 pour se terminer le 11 juillet 2013.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 06 août 2013.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 04 septembre 2013 au montant de 37.378,49€ TVAC.

Au cours de sa séance du 03 juillet 2012, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet en vue des travaux de rénovation du mur du cimetière de Marcourt.

Le marché a été attribué dans le courant du mois de septembre 2012 au bureau RAUSCH & Associés de Bastogne.

Le cahier spécial des charges finalisé par l'auteur de projet a été transmis à la commune le 16 septembre 2013.

Le montant estimé des travaux s'élève à 331.800€ TVAC.

Une demande de subvention de 60% sera introduite auprès du Ministre wallon en charge du Patrimoine.

Les crédits nécessaires à l'adjudication des travaux seront prévus lors de la première modification budgétaire 2014.

La réalisation des travaux, conditionnée par l'octroi du subside en provenance du SPW, est reportée à un exercice ultérieur.

En matière de protection de l'environnement, la commune continue d'allouer un subside de 300€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

F.9 :939 : LOGEMENT ET URBANISME

La politique communale du logement poursuit l'objectif de contribuer à faciliter l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

Pour concrétiser cette approche, l'action de la commune repose sur plusieurs mesures :

- **l'adhésion à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg(A.I.S) dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux ;**
- **l'actualisation du règlement communal incitatif, le 13/07/2009, qui accorde l'octroi d'un subside à la construction d'habitations. Le montant du subside correspond à 40% du coût du raccordement au réseau de distribution d'eau et d'électricité, plafonné à 300€ pour chaque raccordement ;**
- **l'adoption de plans communaux bisannuels du logement ;**
- **l'équipement et la mise en vente de terrains communaux à bâtir à des prix avantageux au bénéfice des jeunes ménages de la commune, par le biais d'un règlement spécifique ;**
- **l'adoption d'un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ;**

Par ailleurs, la commune adhère à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne qui propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

Le plan communal du logement pour les années 2007 et 2008:

- 1. Création de deux logements dans un bâtiment existant situé à Marcouray.**

L'opérateur est le Fonds du Logement des Familles nombreuses. L'opération est financièrement neutre pour la commune.

Les travaux ont été finalisés dans le courant de l'année 2011 et les logements sont occupés depuis le 01 novembre.

2. Equipement d'une parcelle de 22 lots à Rendeux-Haut.

Le bureau PAJOT de Bertix a été désigné en date du 08/04/2008 en tant qu'auteur de projet et le bureau AWP+E a été désigné en date du 30/09/2008 en vue de réaliser l'étude d'incidence. Le permis de lotir a été accordé en juin 2010.

Le bureau d'étude a finalisé le dossier technique en vue de réaliser les travaux. Le montant estimé des travaux s'élevant à plus de 1.000.000€, la commune a, au cours du mois d'octobre 2013, sollicité l'avis d'IDELUX projets publics afin de connaître les différents partenariats possibles afin de réaliser les travaux dans des conditions financières acceptables pour la commune.

Sur base de l'avis reçu, une décision définitive quant à la réalisation des travaux sera adoptée dans le courant de l'année 2014.

Le plan communal du logement pour les années 2009 et 2010:

Le Conseil communal a approuvé, en date du 12/06/2008, le programme communal du logement 2009-2010. Celui-ci comprend deux projets proposés par le Fonds du Logement Wallon et qui devront être étudiés en collaboration avec la commune:

- 1. La création d'un logement supplémentaire dans le bâtiment de Marcouray. L'objectif est de réaliser un logement adapté pour une personne âgée. Pour réaliser ce projet, il était nécessaire d'étendre la surface habitable du rez-de-chaussée. Or, seule la création d'un logement supplémentaire permettait au F.W.L. d'obtenir les crédits budgétaires suffisants. Le chantier a été réalisé dans le courant de l'année 2011 et le logement est occupé depuis novembre 2011.**
- 2. La création de sept logements au « Chalet Albert » à Beffe.**

Les Oeuvres Paroissiales du Doyenné d'Erezée ont vendu le bâtiment au Fonds Wallon du Logement. L'association souhaitait en effet que le bâtiment conserve une vocation sociale. Le F.W.L. a réalisé l'expertise et estimé que 7 logements devraient y être aménagés.

La concertation entre le F.W.L. et la commune a permis de préciser le programme. Nous demandons en effet qu'une mixité soit garantie dans le type de logements proposés et qu'une attention spécifique soit apportée aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes âgées.

La « fiche-projet » est dès lors rédigée en ce sens et prévoit la création d'un logement PMR et d'au moins un logement pour personne âgée au rez-de-chaussée. Ces logements seraient gérés en partenariat entre l'A.I.S. et le C.P.A.S.

Il s'agit donc d'envisager un ensemble intergénérationnel permettant l'hébergement de personnes seules, de familles, d'âge et de revenus diversifiés.

Le Fonds wallon du logement a désigné un architecte en vue d'étudier le projet. La demande de permis d'urbanisme a été introduite dans le courant de l'année 2013. Le début des travaux est reporté à l'année 2014.

Le plan communal du logement pour les années 2012 et 2013

Le Conseil communal a approuvé en date du 30/11/2011 le programme communal du logement 2012-2013. Celui-ci comprend :

- L'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux.
- L'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérès à Rendeux-Haut.

Ces différentes opérations ont été approuvées par le Gouvernement wallon. L'aménagement des deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie devrait débuter dans le courant de l'année 2014. Une somme de 170.000€ a été réservée à cette fin dans le cadre du budget extraordinaire.

Le plan communal du logement pour les années 2014 à 2016

Le Conseil communal a approuvé en date du 23/10/2013, le programme communal du logement 2014-2016. Celui-ci comprend :

- L'aménagement d'un logement d'insertion dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe (4 chambres).
- L'aménagement de deux logements pour personnes âgées dans le cadre de la création d'un ensemble intergénérationnel derrière l'ancienne gendarmerie de Rendeux.

Ces différents projets sont soumis à l'approbation du Gouvernement wallon. Leur réalisation est reportée à un exercice ultérieur (2015 ou 2016).

Afin de respecter les obligations fixées par la Région wallonne en matière de politique du logement, le Conseil communal a adopté en date du 12/06/2008:

1. Un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.

L'objectif de cette taxe est double :

- Lutter contre l'inoccupation des logements ;
- Eradiquer les chancre de nos villages.

Le règlement vise les immeubles inoccupés qui sont destinés au logement, mais également les immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique.

Les immeubles doivent être inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période de 6 mois.

Le taux de la taxe est fixé à 50 € du mct de façade. (Il y a lieu de considérer la façade où est située la porte d'entrée principale).

Le montant de la taxe est obtenu en multipliant le taux de la taxe par le nombre de mètres courants de façade à chacun des niveaux inoccupés de l'immeuble, à l'exception des caves et sous-sols.

La taxe est plafonnée à 1000 € par immeuble.

Les cas d'exonération sont prévus :

- **Si le propriétaire démontre que l'inoccupation est indépendante de sa volonté ;**
 - **Lorsque des travaux sont en cours (1 an si travaux non soumis à permis d'urbanisme, 2 ans pour les travaux soumis à permis d'urbanisme)**
- 2. La création d'un service communal du logement et la tenue d'un inventaire des logements inoccupés et des terrains à bâtir.**

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

A l'instar de l'année dernière, le budget ordinaire 2014 présente, à l'exercice propre, un boni substantiel de 162.660,57 €, tout en continuant, d'une part, à évaluer modérément quelques recettes importantes comme les produits de la vente de bois, d'autre part, à estimer, de manière prudente certaines dépenses comme les primes d'assurances.

Cet excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve (boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire, sans devoir recourir à des emprunts dispendieux.

La réserve est actuellement (fin 2013) au tableau de synthèse de 2.664.392,79€, moins les 500.000€ prélevés pour le service extraordinaire.

Par ailleurs, le boni qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2014 s'annonce à 162.660,57€.

Cela ramène la réserve à 2.327.053,36€.

Dans un contexte économique instable où les effets de la crise se font seulement sentir et face aux transferts de charges de plus en plus nombreux en provenance de l'Etat fédéral, il est indispensable de maintenir une réserve financière solide qui permettra à la commune de maintenir sa capacité d'investissement à l'extraordinaire sans devoir recourir à l'emprunt et plus fondamentalement encore sans solliciter davantage les concitoyens affectés par une baisse constante de leur pouvoir d'achat.

